L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No. 73. — NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN 16 MARS 1889. — 62me Année

Dufour & Donnet. Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS. SAMEDI, 16 MARS 1889.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Bourse des Encanteurs.

PAR HOEY & O'CONNOR—Cottage rue St-Pierre.

PAR JAS. P. GUINAULT—Propriétés sur le côteau de la Métairie.

PAR W. I. HODGSON & FILS—Terres situées à la campagne, comptés, ouverts, etc.

PAR LE SHÉRIF—Deux morceaux de terre et améliorations sis dans le deuxième district.

LA DISSOLUTION —DE LA— Ligue des Patriotes, EN FRANCE.

Nous lisons, dans le *Temps* :

L'une des conséquences imprévues de l'incident de Sagallo a été la dissolution de la Ligue des patriotes, accompagnée d'une poursuite contre deux de ses membres. Le premier sentiment du public, en apprenant la première de ces mesures, a été ou sera qu'elle aurait pu et dû être prise plus tôt. C'était déjà un dangereux abus que de permettre à des individualités sans mandat et sans responsabilité de constituer une société dont le patriotisme formait en quelque sorte le capital d'exploitation et le fonds de commerce. Dans un pays qui a gardé la décence de sa valeur et le sentiment de sa dignité, cette monopolisation dans les mains de quelques-uns du titre de patriote avait quelque chose d'humiliant pour la masse de la nation. Une sorte de respect humain assez peu explicable a empêché jusqu'ici nos gouvernants de s'en apercevoir et de s'en préoccuper, et il faut ajouter que les guides autorisés ou acceptés de chaque parti n'ont pas toujours eu la clairvoyance ou la fermeté nécessaires sur cette question. Il est arrivé que cette association, non seulement tolérée, mais encouragée par des notabilités de tous genres, s'est donné peu à peu les allures d'une sorte de gouvernement, nous dirons pas occulte, car il est surtout par le bruit qu'elle s'est manifestée. On ne voit pas bien quel profit les Français de France en ont tiré. Quant aux Alsaciens-Lorrains, ils lui doivent, en fait d'elle assurément, la sensation pénible de leur blessure, comme aussi une série des persécutions dont nous voyons aujourd'hui le couronnement et que sa propagande a été, involontairement à coup sûr, mais notoirement le prétexte.

On n'a commencé à s'en inquiéter quand elle a cessé d'être un péril extérieur pour devenir un péril intérieur. Le jour où elle s'est mise au service d'une entreprise politique et d'une ambition personnelle, où elle a formé en quelque sorte l'armée de la dictature, en attendant l'armée de l'émeute, on s'est demandé s'il était raisonnable et prudent de la laisser aller, hâtons-nous de dire qu'on ne s'est pas répondu. Et pourtant les occasions n'ont pas manqué pour se faire une opinion et prendre une décision à ce sujet. Dès le premier manifeste revisionniste de ces meneurs, elle pouvait, elle devait être arrêtée. Seulement, comme elle se réclamait du programme radical, on se serait bien gardé d'y toucher. On n'a songé à la mettre en cause que du jour où le radicalisme s'est séparé du boulangisme. Encore y a-t-on mis le temps: on a supporté qu'elle se fît passer en revue par le général Boulanger dans les salons de Lemardelay, qu'elle s'organisât militairement pour l'élection plébiscitaire du 27 janvier. Son audace croissait avec la faiblesse du gouvernement; elle prenait de plus en plus la physionomie d'un Etat dans l'Etat, d'une armée dans l'armée. Hier, elle exaltait, dans un appel que nous avons reproduit, le ressentiment possible du peuple russe contre le gouvernement français. La coupe était pleine, on s'est décidé à agir. Nous n'avons pas à discuter le fait particulier sur lequel le ministère s'est appuyé, par l'excellente raison qu'il n'en avait pas besoin. En vertu de la législation existante, le gouvernement a sur les associations politiques ou religieuses de plus de vingt personnes un pouvoir absolument discrétionnaire; il les autorise ou les tolère quand il les juge inoffensives à son point de vue; il les interdit ou les dissout quand elles ont cessé de lui plaire. Il lui était donc loisible d'envoyer à un moment quelconque des agents de la force publique pour disperser ou même arrêter ses membres lorsque, réunis au siège de la Ligue, ils se trouvaient par cela même en état de flagrant délit.

On s'est borné à leur faire sommation d'avoir à cesser leurs réunions; en revanche, on engage contre son président et son secrétaire une poursuite spéciale motivée par leur manifeste du matin à propos de l'affaire Atchinoff et fondée sur les articles du Code pénal punissant du bannissement les individus ayant, par des actions hostiles non approuvées par le gouvernement, exposé l'Etat à une déclaration de guerre ou des Français à des représailles. Ce chef d'accusation a déjà été invoqué contre un journaliste qui avait inscrit sur un transparent lumineux le résultat des élections d'Alsace-Lorraine, il y a deux ans, en le faisant suivre de ces mots: "Vive la France!"

Le parquet ne put obtenir une condamnation du jury devant lequel l'accusé avait été renvoyé, sera-t-il plus heureux cette fois? Dans l'hypothèse la plus favorable, il n'en aura pas moins procuré aux coupables l'occasion d'une réclame énorme avant, pendant et après le procès. Il n'est pourtant pas douteux que le public l'approuve de faire quelque chose, mais l'exécution matérielle et au besoin brutale de la Ligue aurait peut-être suffi pour témoigner de sa décision et de sa vigueur, et elle avait en tout cas cet avantage de ne pas l'exposer à un échec en justice. Il nous en coûte de paraître critiquer le nouveau cabinet le jour même où il fait preuve de la résolution qu'on avait en vain attendue de l'ancien; mais notre métier nous condamne à réfléchir, à raisonner et à prévoir.

Dans la *République Française:*

Nos bons amis des départements n'en croient pas leurs yeux. Un gouvernement qui ne prend plus les attitudes pour des actes, qui agit, qui se défend, qui se fait respecter! Un gouvernement qui est un gouvernement... Quoi! nous reverrions donc la terre promise!

Quoi! l'on ne met plus des gants pour parler aux épouvantails de profession, pour leur rappeler que la rue, puisqu'elle appartient à tout le monde, appartient un peu aussi à la force publique, pour les aviser que la moindre manifestation tumultueuse sera réprimée avec une énergie inflexible... Vous rappelez-vous le temps où une circulaire officielle autorisait les terrassiers grévistes, conduits par le même Boulé, à détruire les outils et à renverser les tombereaux de leurs camarades qui travaillaient?

Il n'y a pas sept mois de cela.... Quoi! l'on n'hésite plus, ailleurs que dans quelques journaux, à professer que les appels à la révolte, que les manifestes par lesquels on excite l'étranger à la haine et au mépris de son propre pays, tombent sous le coup du Code pénal, et que les auteurs de ces déclamations sont justiciables des tribunaux de droit commun.... Vous souvient-il des beaux jours où la Ligue, garde d'honneur du César de carrefour qui n'était pas encore officiellement le lieutenant-général de M. le comte de Paris, avait licence entière de défier le Pouvoir assoupi, de braver la Loi endormie? Et s'il vous en souvient, car il n'y a pas trois jours de cela, regrettez-vous ces temps?

Messeigneurs les boulangistes d'en haut et d'en bas, de gauche et de droite, il faut en prendre votre parti! Oui, la République a cessé enfin d'être la bonne fille qui, sous prétexte de radicalisme, et de libéralisme, se laissait insulter, menacer, bafouer, frapper du matin au soir, qui n'avait jamais fini de tendre l'autre joue! Le président du conseil d'alors savait venger les injures qu'il avait reçues dans sa personne; il les vengeait bravement, l'épée à la main. Les injures à la République, à la Loi, étaient, en revanche, passées au compte toujours ouvert des profits et pertes. Eh bien! on changera cela. On nous menait le système—si l'on peut appeler cela un système—qui consistait à n'opposer aux actes les plus coupables et les plus odieux que des gestes mélodramatiques et des refrains révolutionnaires, on le sait, hélas! Les pierres elles-mêmes, selon la prophétie de Gambetta, se levaient pour protester contre l'anarchie.

On en était là quand le mauvais soldat, le détestable citoyen qui avait déchaîné le désordre finissait par paraître à un tas de braves gens — selon les calculs savants qu'il réalisait pour son compte après M. Bonaparte — comme le seul restaurateur possible de l'ordre. Eh bien, l'ordre qu'il menaçait, et qu'il troublait, nous le rétablirons nous-mêmes!

Au comité directeur de la Ligue dite des patriotes, qui, "au nom de 240,000 ligueurs," — on se demande pourquoi il n'est pas allé au demi-million, — dénonce à un pays étranger le gouvernement de la République, le ministère a répondu par la clôture du local où se réunissait cette société non autorisée et par des perquisitions, préface de poursuites.

L'incident du Cosaque Atchinoff avait paru aux lieutenants ordinaires de M. Boulanger une occasion excellente de tâter le gouvernement; ils ont tâté, ils savent, sans doute, maintenant à quoi s'en tenir. Si le cœur vous en dit, continuez! Non pas que quiconque vous dénie le droit de combattre le gouvernement par tous les moyens légaux: nous ne vous ferons jamais l'honneur de voiler pour vous la statue de la Liberté. Mais vous n'avez pas le droit de vous ériger en gouvernement en face du gouvernement légal, de vous constituer en Etat dans l'Etat: la Liberté, ici, n'a plus rien à voir; il ne s'agit plus, ici, que de l'Ordre. Le Progrès n'est que le développement de l'Ordre. L'Ordre ne sera plus impunément troublé....

Tout n'est pas fini parce que M. le ministre de l'intérieur a, coup sur coup, interdit la rue à une manifestation insurrectionnelle et frappé une association factieuse, parce que M. le garde des sceaux a réveillé les parquets de leur sommeil. Mais le coup de barre est enfin donné!

Dans la *Liberté* ;

Le gouvernement vient de faire un acte d'énergie qui caractérise la politique de combat qu'il semble résolu à suivre. La Ligue des patriotes est dissoute et ses chefs sont poursuivis. On disait même que certains d'entre eux avaient été arrêtés. C'était une erreur. Jusqu'à présent, il n'y a qu'une instruction commencée. On ne saura exactement à quoi s'en tenir sur la nature de la prévention et sur les personnes qui en sont l'objet que lorsque l'enquête judiciaire sera achevée.

Ce qui paraît certain, c'est que l'ordre du jour publié par la Ligue des patriotes au sujet de l'affaire Atchinoff, et la souscription qu'elle a ouverte à cette occasion, ont été la cause déterminante du coup d'autorité que vient d'accomplir le gouvernement; mais il est peu probable que ce soit le seul objectif des poursuites entamées. On a évidemment saisi cet incident spécial pour engager un procès en règle, où la justice recherchera tout ce qu'il peut y avoir d'irrégulier ou de délictueux, depuis quelques années, dans le fonctionnement de la Ligue des patriotes. Sa légalité est, en tout cas, très contestable en présence de l'article 291 du Code pénal qui interdit les réunions de plus de vingt personnes sans autorisation spéciale.

Mais, nous devons attendre que le jour se fasse sur ces points encore obscurs avant de nous prononcer nous-mêmes sur le degré de culpabilité de ceux qui sont actuellement poursuivis. Quand des hommes, qu'ils soient ou non nos adversaires politiques, ont à répondre à une inculpation criminelle, il n'est point dans nos habitudes d'aggraver leur situation par des polémiques irritantes.

Nous avouons même que, si le délit d'association illicite est difficile à méconnaître, celui de trahison envers la patrie, du moins en ce qui concerne l'incident Atchinoff, est beaucoup plus discutable. L'imprudente manifestation de la Ligue des patriotes est évidemment condamnable. C'est d'un mauvais patriotisme que de jeter un blâme public sur un fait où le drapeau était engagé; ce l'est bien plus encore que de tenter de surexciter contre nous l'opinion publique en Russie.

Mais il est douteux qu'on puisse faire rentrer légalement cette démonstration dans les cas prévus par l'article 84 du Code pénal comme pouvant provoquer des conflits internationaux. On peut même se demander s'il a été bien habile de greffer une poursuite sur un fait dont les passions politiques et l'esprit de parti peuvent s'emparer en le dénaturant et exploiter de la façon la plus perfide à l'intérieur et à l'extérieur. Les coups de force ont, comme toute chose, leur opportunité. Il importe qu'ils frappent toujours l'opinion par leur nécessité et leur justice, autant qu'ils frappent les coupables par leur énergie.

Il y a longtemps que la Ligue des patriotes a prêté le flanc aux sévérités du pouvoir et aux rigueurs de la répression. Bien souvent, depuis deux ans, nous avons demandé nous-mêmes, comme une mesure de sûreté publique et de préservation nationale, la dissolution d'une association qui est complètement sortie de son but primitif et qui a fait bruyamment invasion dans la politique intérieure et extérieure. Il y a eu vingt occasions plus graves et plus décisives que celle d'aujourd'hui pour mettre légitimement obstacle à sa dangereuse propagande, pour la forcer à rentrer dans son rôle plus modeste et beaucoup plus patriotique, ou pour la briser si elle voulait résister. Elle ne vivait que par tolérance. On pouvait lui imposer des conditions salutaires, sinon la dissoudre d'autorité. On n'a pas osé; on a temporisé comme toujours. On lui a laissé libre carrière et elle a usé de cette liberté jusqu'à l'extrême licence, jusqu'à vouloir être un Etat dans l'Etat.

La pensée qui avait inspiré sa création était grande et généreuse. Elle avait pour but d'entretenir et de raviver dans les âmes le feu sacré du patriotisme et de concourir ainsi au relèvement de la France. Mais il fallait qu'elle restât toujours au-dessus et en dehors de toutes les passions des partis, qu'elle évitât surtout de jamais compromettre avant l'heure, par des imprudences et des aventures, la paix extérieure indispensable à cette œuvre de relèvement national.

La Ligue des patriotes a déplorablement manqué à ce double devoir. Ses intempérances, ses téméraires interventions ont failli plus d'une fois faire éclater les complications les plus redoutables à l'étranger. Au dedans, elle s'est jetée violemment dans la mêlée des partis; elle est devenue un parti elle même, et le plus menaçant, le plus remuant de tous. Ses membres sont aujourd'hui la garde prétorienne d'un général révolté, d'un César nouveau qui, à l'exemple de l'ancien, a passé le Rubicon et marche sur Rome pour l'asservir. Elle est ainsi tout à la fois un danger de guerre civile et de guerre étrangère. Les raisons abondent pour la dissoudre. Pourquoi a-t-on attendu si longtemps et choisi pour ce coup d'autorité une occasion qui n'est pas la meilleure?

Mais enfin, si on peut la faire disparaître de la scène politique, où elle joue un rôle de nature à inquiéter tous les bons citoyens et tous les vrais patriotes, nul ne devrait le regretter. Quel que soit le prétexte qui aura amené sa chute, cette chute est méritée et il faudra y applaudir.

Maintenant, le gouvernement est-il disposé à marcher plus avant dans la voie de répression où il s'est engagé? Les mesures qu'il prend contre la Ligue des patriotes ne sont-elles que les débuts d'une campagne en règle contre le boulangisme tout entier? Nous verrons; mais toutes les rigueurs qu'il pourra déployer contre ses ennemis seront choses vaines, nous ne saurions trop le lui redire, s'il ne prend pas en même temps des mesures réparatrices pour ressaisir l'opinion publique, en donnant largement satisfaction à tous les griefs et à toutes les réclamations légitimes du pays.

LOUISIANE.

Le *Courrier*, Convent P. O., paroisse St-Jacques, du 14 mars:

Nous voici en plein Carême, mais ce temps de pénitence a, cette année, son côté agréable, car sa venue semble avoir été marquée par l'arrivée du beau temps. Continuera-t-il? Nous ne sommes pas prophètes, même officiers observateurs du gouvernement, et nous n'en savons rien—ce qui est probablement autant que ces messieurs eux-mêmes en savent. Mais toujours est-il que nous avons bien apprécié ces quinze jours de beau temps que nous venons d'avoir. Nos chemins sont devenus praticables et ne sont plus désertés comme ils l'étaient depuis deux mois. Nous avons trouvé plaisir à y voir foule, dimanche dernier, se rendant au service divin. Nos habitants en ont profité aussi, et les travaux des champs vont de l'avant. La semence du riz est maintenant commencée sur la plupart de nos habitations.

—Comme nous parlons de chemins, nous aimons à dire que notre juri de police a adopté, jeudi dernier, une résolution en forme de pétition au Gouv. Nicholls, le priant d'appeler une Convention dont le but serait de trouver un système qui nous donnerait de meilleurs chemins. Nous ne pouvons qu'espérer que cette Convention, si elle a lieu, atteindra un but si désirable. Le gouverneur de la Pennsylvanie a dit, dans son message, que la civilisation d'une communauté se juge par l'état de sa voirie; que penser de la Louisiane et de St-Jacques, si nous devions en juger par cela?

—Le président du juri de police a soumis une communication de la compagnie franco-américaine de Paris, demandant à être mise en relation avec un marchand de mousse de notre paroisse. Le secrétaire a été chargé de faire savoir à cette compagnie que nous n'avons ici aucun marchand de mousse, mais que si elle désirait ouvrir un bureau dans notre paroisse, le juri de police lui donnerait toute l'assistance possible.

Le *Méridional*, Abbeville, paroisse Vermillion, du 9 mars:

Nous avons, maintenant, un temps magnifique.

—La route d'Abbeville à la Nouvelle-Ibérie est tout simplement horrible, impraticable. Malheur à ceux qui sont obligés de s'y engager! Pour ceux qui sont obligés de voyager et veulent aller prendre le train allant à l'Est, le seul chemin un peu convenable est celui qui va d'Abbeville à la Station Cade.

—M. Louis Laporte, un de nos gros éleveurs, vient d'acheter des terres et des maisons provenant de la vente Vallant; il va quitter la Chenière au Tigre, pour venir s'installer sur ses nouvelles propriétés.

—On nous écrit, de Lac Arthur:

"Nous avons ici notre bonne part dans l'immigration. Nous citerons, entr'autres M. J. M. Greene, de Hone City, Iowa.

"M. Greene a l'intention de s'établir sur les bords du Lac, s'il peut y trouver des terres à acheter. C'est un propriétaire de Hone City."

"L'Hôtel Arthur a été ouvert, le 25 février, par un grand bal et un souper splendide.

La fête a eu beaucoup de succès.

Le *Commercial*, Lac, Charles, paroisse Calcasieu, du 9 mars:

On nous écrit, de la Nouvelle-Orléans:

"Je suis arrivé ici le 3; j'ai pris immédiatement la direction de l'exhibition de Calcasieu, au Palais de Coton. Avec les articles qui m'ont été envoyés, samedi, j'ai remplacé ceux qui étaient défectueux; maintenant, tout est en bon ordre.

"La peinture de Miss Crossman, ainsi que les dessins de M. A. T. Perkins sont fort remarqués. Le panier de Mme Waite attire l'attention; il renferme les seuls grabots qu'il y ait dans le Palais.

"Notre exhibition n'est pas digne de nous, mais quand on considère que nous n'avons eu que deux semaines pour la préparer, on ne peut pas s'en plaindre. J'espère que cette exposition deviendra permanente et que nous pourrons, l'an prochain, réunir une véritable collection de nos produits."

—Ceux qui prennent intérêt au développement de la paroisse Acadie, se préoccupent, à juste titre, des progrès de Crowley. Contrairement à toutes les prédictions, ces progrès sont constants, et déjà la nouvelle localité a un fort bel aspect; de toutes parts, s'élèvent de nouvelles bâtisses.

On construit de nombreux trottoirs. Crowley a passé le Rubicon, et son succès ne fait plus question. Un achat de terrain y est un excellent et sûr placement.

Pour donner à tous la chance, le "Northwestern Louisiana Land Co.", offre en vente, mercredi, 20 courant, au plus offrant et dernier enchérisseur, 500 terrains dans la localité même et de nombreux morceaux de terre de 5 à 10 acres, dans la banlieue.

Le *Courrier*, Opelousas, paroisse St-Landry, du 9 mars:

Nous avons eu de fortes pluies, vendredi, samedi et toute la nuit de dimanche; toute la campagne a été couverte d'eau; les travaux de ferme n'ont pu se continuer. Le temps s'est rafraîchi. Lundi, la pluie a cessé, et les travaux ont pu recommencer, mercredi, bien que le sol fût encore très humide et lourd.

—On nous écrit, de Chataignier:

"*Comme nous voyons rarement une* lettre de Chataignier dans les colonnes de *votre excellent journal, j'ai pensé qu'il* serait bon de vous donner quelques nouvelles de ce qui se passe dans notre voisinage. Les fermiers sont maintenant très occupés; ils labourent et préparent la terre pour les semailles. Beaucoup attendent le moment favorable pour semer leur maïs. On plante beaucoup de pommes de terre. Le Rév. Branche en a qui sont déjà hautes de plusieurs pouces; il sera le premier à en déguster, dans la paroisse; il a aussi de superbes choux près de chez lui. Les fermiers de Faquetaigne ont résolu de faire une forte récolte de riz; ils en augmentent beaucoup la culture; ils rehaussent et consolident leurs levées."

—Décédée, à l'âge de 26 ans, Marie Ophélie Comeau, femme de Charles Pitre.

Le *Times*, Houma, paroisse Terrebonne, du 9 mars:

Les chemins, dans la paroisse sont dans un déplorable état. Il n'y a pas d'espoir de les réparer avant le retour du beau temps.

—Nos planteurs poussent activement leurs travaux; ils plantent la canne le plus vite possible. D'après les renseignements que l'on nous donne, nous avons lieu de croire que la semence est en bon état.

La saison est un peu arriérée, mais il est à espérer que nous aurons, bientôt, un beau temps et qu'il se maintiendra.

Décédé, sur le bas Terrebonne, le capt James M. Sanders, à l'âge de 62 ans, natif du Mississippi. C'était un des plus anciens résidants de notre paroisse et un des plus considérés. Il laisse une veuve et onze enfants.

L'*Union*, Pont Breaux, paroisse St-Martin, du 9 mars, qui n'en est qu'à son 14e numéro, nous arrive dans une nouvelle "toilette"—c'est son expression—ayant considérablement augmenté sa partie française, qui comprend six colonnes et qui est fort bien rédigée. Nous envoyons nos félicitations à cette nouvelle feuille, véritablement française, qui vient grossir le nombre des journaux de la même langue, dans les Attakapas.

La *Review*, Morgan City, paroisse Ste-Marie, du 9 mars:

Les planteurs de notre paroisse ont expédié une grande partie de leurs sucres et en ont obtenu un bon prix. En fait, il y a hausse.

—M. St-Clair a fait son rapport à M. Booth, qui, on le sait, voudrait établir, ici, son commerce d'huîtres. Il a trouvé 415 hommes—femmes et enfants prêts à travailler à l'expédition des huîtres. Il est à peu près certain que M. Booth va transporter ses affaires, de la Nouvelle-Orléans à Morgan City.

Le *Bulletin*, Marksville, paroisse Avoyelles, du 9 mars:

Les affaires sont languissantes dans notre localité, pour le moment. Tout le monde est occupé, dans les champs, à labourer ou à semer.

—L'eau baisse dans la Rivière Rouge et dans les marécages. La rivière est encore, relativement, haute, mais, comme rien ne fait prévoir une nouvelle crue, toute crainte d'inondation doit se dissiper.

—Marié, à l'église du Sacré-Cœur, Moreauville, M. Thos. A. Lemoine à Mlle Louise P. Coco.

L'*Advertiser*, Lafayette, paroisse Lafayette, du 9 mars:

Les fondations de notre fabrique de conserves sont achevées. La bâtisse commence à prendre de vastes proportions. Tout le bois qui y est employé est de première qualité. Les travaux sont solidement exécutés. Fait important à signaler: les opérations de la compagnie, au point de vue du fermage, sont en bonne voie et, la saison venue, elle aura de quoi alimenter son usine.

—Nous engageons nos fermiers à semer, le plus tôt possible, des légumes; ils trouveront dans la fabrique un placement certain et rémunérateur.

Nous avons aussi à noter, dans notre paroisse, un grand développement dans la culture du riz; on en a semé plus qu'auparavant. Dans quelques années, la Basse Louisiane sera aussi renommée pour sa production du riz, que le Grand Nord-Ouest pour la production de son blé.

Une mère devrait toujours avoir une provision du Pectoral-Cerise d'Ayer, en cas de Croup ou de Rhume.

La Compagnie Franco-Américaine.

Il vient de se fonder, à Paris, rue des Petites Ecuries, No 42, dans le quartier le plus fréquenté, le plus commerçant, de la capitale, une maison qui sera éminemment utile et rendra de grands services aux Américains, surtout aux hommes du Sud, aux Louisianais, et aux Français établis en Amérique.

La *Compagnie Franco-Américaine* est une maison de renseignements, en même temps que de ventes et d'achat. Elle vend sur commission; elle prend des marchandises en consignation. Pour la facilité de ses opérations, elle a établi une salle de ventes, où se feront rapidement et aisément toutes les transactions. Il va sans dire que l'on trouvera là les catalogues complets des articles qui seront en offre ou en demande. Elle est tenue par des hommes d'affaires habiles, au courant de tout ce qui se passe dans les deux pays. Les noms des associés de la maison sont on ne peut plus honorables. C'est une maison de confiance, où l'on ne sera pas exposé à être trompé ou exploité par des gens que l'on ne connaît point, ou que l'on connaît peu, en rapports; ils sont, depuis longtemps, avec les hommes d'affaires, les plus sérieux en toutes sortes de transactions. D'ailleurs ses membres sont tous des hommes de notre pays, en qui l'on peut avoir une confiance parfaite.

L'annonce que nous publions aujourd'hui doit donner une idée, faible peut-être, mais exacte de ce que doit être cette compagnie. Nous lui prédisons, pour notre part, une vogue retentissante pour toute la durée de l'Exposition.

Dans une soirée aux Batignolles.

Un jeune danseur à sa danseuse:

—Connaissez-vous le *Lac* de Lamartine?

—Non, monsieur, j'ai très peu voyagé; mais je connais le lac d'Enghien.

—Les médecins ne sont pas unanimes à reconnaître l'efficacité de l'huile de foie de morue mêlée à d'autres substances pour la phthisie, la déperdition des forces et la débilité générale, celles-ci activent les nerfs, sont d'excellents toniques: celle-là répare les forces. Mais dans l'**Emulsion de Scott** de l'huile de foie de morue avec hypophosphites, tous sont combinés et produisent de merveilleux effets. Des milliers de personnes qui n'avaient pas éprouvé de bien durable de l'usage d'autres préparations, ont été guéries par l'émulsion de Scott qui est très agréable au goût et qui se digère parfaitement, alors qu'on éprouve de la répugnance à boire de l'huile de foie de morue seule.

La Salsepareille d'Ayer vous débarrassera de ce sentiment de lassitude, et avec l'énergie vous rendra une nouvelle vie.

CHASSAIGNAC.—Décédée, vendredi 15 mars 1889, à 12:15 a. m., Mme ELVIRA CHASSAIGNAC, à l'âge de 60 ans, native de la Louisiane.

Ses amis et connaissances ainsi que ceux de son fils, le Dr Chas. Chassaignac, et de son gendre, R. Natali, sont priés d'assister à ses funérailles, qui auront lieu aujourd'hui, samedi, à 11 heures du matin, de sa dernière résidence, No 126 Louisiana Avenue.

QUIGNARD.—Décédée hier 15 mars à 9 heures du soir, Mme THÉRÈSE QUIGNARD, femme de M. L. R. Thomas, âgée de 33 ans, native de la Nouvelle-Orléans. Les amis et connaissances de la famille sont respectueusement priés d'assister aux funérailles, qui auront lieu aujourd'hui 16 mars, à 4 heures de l'après-midi. Le convoi partira de la maison mortuaire No 448 rue Claiborne (Nord) entre les rues Annette et St Bernard.

De la part de son mari.

MALARET.—Décédée, hier à 7 heures du matin à l'âge de 62 ans, Mme Veuve FÉLIX MALARET, native de Bordeaux, France. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à ses funérailles, qui auront lieu, aujourd'hui, samedi, à 10 heures du matin. Le convoi partira de sa dernière résidence, 90 rue Orléans.

De la part de sa fille, Mme Charles Sobbreux et de ses petits enfants.

RIVIÈRE.—Décédée, hier, à 2 1[2 heures p. m., Mme Veuve J. RIVIÈRE. Les amis et connaissances de la famille, ainsi que ceux de Mmes Mengens, Dubuc, Lemaitre et Jacquet, sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui, samedi, 16 mars 1889, à 4 heures p. m. Le convoi partira de sa dernière demeure, rue St Charles, No 364.

MESSE FUNÈBRE.

Une messe funèbre sera dite Samedi, 16 mars 1889, à 6 heures du matin, à la Cathédrale St Louis, pour le repos de l'âme de Mme VIDIAU FRECHE, née Catherine Fitzpatrick, décédée le 16 décembre 1888. Les parents et amis de la famille sont priés d'y assister.

De la part de sa fille, Mme G. Marchand.

15mars15 16.

Vins purs de la Californie.

M. P. Forget, 150 rue Royale, est l'agent de M. F. W. Crabb, de Oakville, comté de Napa, Californie. Le vignoble de M. Crabb est considéré comme le plus grand de l'Etat, et l'excellence de ses vins est reconnue dans tous les Etats-Unis ainsi qu'en Europe. Leur pureté est garantie et hautement recommandée par les médecins les plus éminents. Nos amis de l'intérieur désirant un produit pur, feront bien d'écrire à M. P. Forget, à qui ils peuvent se fier, et qui, on peut en être certain, traitera ses clients avec la plus entière loyauté.

9 mars—

PARIS EXPOSITION 1889!

Les personnes devant visiter l'Exposition de Paris et ayant besoin d'informations *de quelque nature qu'elles soient* peuvent s'adresser au FRANCO-AMERICAN CO., 42 rue des Petites Ecuries, Paris.

La maison se charge d'achats et de ventes de marchandises—elle vend sur commission, elle reçoit aussi des marchandises en consignation—SALLE DE VENTE ATTACHÉE A LA MAISON—où les visiteurs trouveront des articles de tous genres en exposition, et EN VENTE—ces articles sont la représentation industrielle de plusieurs pays. Catalogues de tous genres expédiés sur demande. Informations, renseignements fournis avec promptitude et exactitude.

ON PARLE TOUTES LES LANGUES.

Catalogues de toutes les grandes fabriques et industries françaises.—Il ne sera répondu qu'aux lettres contenant 15 sous en timbres poste.

16mars—2t

New Orleans Produce Exchange en liquidation.

Nlle Orléans, 15 mars 1889.

Nous, les Commissaires liquidateurs du New Orleans Produce Exchange, sollicitons des soumissions cachetées sur le pied du comptant pour l'achat de toute la propriété possédée par le dit New Orleans Produce Exchange (propriété connue sous le nom de Vonderbank Hotel ainsi que l'édifice de l'Exchange).

Les plans, devis, etc., peuvent être examinés au bureau de l'Exchange. Les offres devront être faites d'ici au 26 mars 1889, à midi.

Les commissaires se réservent le droit de rejeter partiellement ou totalement les offres qui leur seront soumises.

JNO. I. ADAMS,
E. K. CONVERSE,
WM A. GORDON.

Adresser les soumissions à HY H. SMITH, Secrétaire des Commissaires liquidateurs.

16 mars—10t

Nul Remède Universel

N'a encore été découvert; mais, comme au moins les quatre cinquièmes des maladies humaines ont leur source dans l'impureté du Sang, une médecine qui restaure ce fluide à une condition saine arrive presque à être une cure universelle. La Salsepareille d'Ayer agit sur le sang dans toutes les périodes de sa formation, et est, par conséquent, adaptée à une plus grande variété de maladies qu'aucune autre médecine connue. Les

Furoncles et les Boutons

Qui résistent à un traitement ordinaire, cèdent à la Salsepareille d'Ayer après un essai comparativement court.

Mr. C. K. Murray, de Charlottesville, Va., écrit que durant des années il était affligé de furoncles qui lui causaient beaucoup de souffrances. Ceux-ci furent suivis de boutons rouges dont il avait plusieurs à la fois. Il commença alors à prendre de la Salsepareille d'Ayer, et après en avoir pris trois flacons, les boutons disparurent, et depuis six ans il n'a pas eu même l'apparence du moindre petit bouton.

Cette insidieuse maladie, la **Scrofule**, est la cause fertile d'innombrables maux, la Consomption étant l'un de plusieurs également fatals. Les éruptions, les ulcères, le mal aux yeux, la faiblesse et l'épuisement des muscles, un appétit capricieux et autres maux semblables, sont presque des indications certaines d'une infection scrofuleuse dans le système. Beaucoup de figures, qui autrement seraient belles, sont défigurées par des boutons, des éruptions, de vilaines pustules, qui proviennent de sang impur, montrant le besoin de la Salsepareille d'Ayer pour remédier au mal.

Tous ceux qui souffrent des désordres du sang devraient essayer de la Salsepareille d'Ayer—éviter de se servir de toutes poudres, onguents, lotions, et spécialement de compositions bon marché et sans valeur, lesquelles, non seulement, manquent d'effectuer une guérison, mais plus fréquemment aggravent et confirment les maladies que des annonces mensongères promettaient de guérir.

Ayer's Sarsaparilla,

Préparée par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., Etats-Unis. Vendue par tous les Pharmaciens. Prix $1; six flacons, $5.

Avis.

Le steamer "New Camelia," pour cause de réparations nécessaires, cessera, jusqu'à nouvel ordre, ses voyages à Mandeville et Covington, après le samedi, 16 mars 1889.

WM. HANOVER, Commandant.

15 mars—3t

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands—No 104 rue du Canal—Nouvelle-Orléans, 14 mars 1889. L'élection annuelle de onze Directeurs aura lieu au bureau de la Compagnie, LUNDI, 1er avril 1889, de 11 à 2 heures.

J. MONTREUIL, Secrétaire.

15mars—3t

Bureau du Crescent City Live Stock Landing and Slaughter House Company.—A une élection annuelle pour les directeurs de cette compagnie, tenue le 6 courant, les messieurs dont les noms suivent ont été élus à l'unanimité pour servir durant l'année suivante:

MM. LOUIS RUCH, A. DARCANTEL, J. K. SMALL, JNO. STUMPF, HY. ABRAHAM, ANT. VIZARD, A. B. WYMAN, JULIUS WEISS, J. B. LEVERT.

Et à un meeting du dit Board, tenu le 13 courant, ont été unanimement réélus:

M. LOUIS RUCH, Président.
M. A. DARCANTEL, Vice-Président.
M. J. N. AUGUSTIN, Secrétaire et Directeur Général.

Paroisse St-Bernard, 14 mars 1889.

J. N. AUGUSTIN, Secrétaire et Directeur Général.

14 mars—3t

PIANOS —DE— PLEYEL —CHEZ— Louis Grunewald & Cie,

18 rue Baronne et 127 rue du Canal.

Seul agent pour tous les meilleurs

Pianos Américains,

Steinway
Sohmer,
Knabe.
Behr
Shoninger, Fischer et Pease,

Au plus bas prix, au comptant, ou payables en **Versements mensuels très faciles.**

MUSIQUE de tous les principaux éditeurs, ainsi que les dernières publications.

S'adresser au magasin de musique de LOUIS GRUNEWALD, **NLLE-ORLÉANS.**

1er oct87—1an

CONSULAT DE FRANCE —A— LA NOUVELLE-ORLÉANS,

BUREAUX 195 RUE GRAVIER.

Ouverts de 11 h. du matin à 4 h. P. M.
Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent.
En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er mars 1889.

Liste de publication

Abadie Pierre
Barbat Jean Marie
Bastide, Madame
Berenguier Jean Antoine
Berjorat Collet Joseph
Beyt François
Bezançon Narcisse
Boudigue Pierre
Caillot Joseph
Chabrelie
Chagniard Constant et Désiré
Daudin Charles
De la Londe Charles Arthur
Dothan Léon
Didier Minot
Euard Alexandre
Fayes Baptiste
Fournier Léon
Gabert Jean
Gaillard Octavie
Garlepied Edouard
Gary Pierre
Gautrin Jules Louis
Gaurin Emile
Jurin François
Janis Bastien
Joret Léon Joseph Adolphe
Klentz Joseph
Lalanne Joseph dit Laferrère
Lacoste
Lamourans Jean
Langlès Pierre Louis
Lébé Jacques
Lemerle Auguste époux
Lemonnier Léonard Severin
Lesueur Athanase Isidore
Levrey François Xavier
Leydet Joseph
Licardie Léon
Lindecker Auguste Ferdinand
Mailhés André
Maillard Charles
Mallet
Pedelyo Hippolyte Lalanne
Pictet Paul
Pietri Jean
Provot Lemonnier Vve Raine
Rotener Léon
Soubde famille
Tolédano Mme née About
Trébouil Louise Veuve Ribot
Veneri Joseph
Vergnolo époux
Vincent Jean Baptiste
Voirin Madame
Y Barra époux
Zolle Mme née Léonide About

LETTRES.

M. Fayes Charles
M. Lamon Jean
Mlle Mangue Antonia
M. Ronart Gaston
Mme Sérot Jules
M. Thibault Louis
Me Touenou ou Marie Landay
Mme Ellan Vallet, Vve de Mustier

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier, préalablement, par M. L. F. Mason, secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.

1er mars 1889.
Le Consul,
PAUL DEJARDIN.

D. MERCIER'S SONS

Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales

Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.

Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux îlots de la rue du Canal, 2me district.

1er nov88—1 an—mer,jeu,dim

MICHEL LION & CO.

MARCHANDISES DE PRINTEMPS.

Bel habillement pour hommes, en casimir	$8 00
Bel habillement pour hommes, Cheviot	$11 50
Bel habillement pour hommes, en serge	$7 50

Nous fabriquons nos habillements et les garantissons comme s'ils étaient faits sur commandes.

Un joli lot d'articles de toilette, Chapeaux, Malles, Valises, etc.

Michel Lion & Co.,

COIN STE-ANNE ET DECATUR.

13 déc—1 an

D. H. Holmes.

Les Dames venues de NEW-YORK, BOSTON, PHILADELPHIE, CHICAGO, CINCINNATI et DENVER, et qui ont visité notre magasin, la semaine dernière, ont toutes déclaré que nous avions le plus beau stock de Marchandises que l'on pût voir aux Etats-Unis.

Marchandises spéciales pour cette semaine.

Chaussettes en coton couleur pour jeunes enfants, 10 cts, valant 25 cts.
Bas coton couleur pour dames [fins], 12 1|2, 15 cts et 25 cts [valant le double].
Jaquettes Jersey rayées pour dames, 15 cts.
500 douz. Gants Mousquetaire en peau de Suède à 6 boutons, à dos cassé, pour dames, de $1,25 à 75 cts.
Ombrelles de 26 pouces à pomme d'or, $1,50.
1,000 douz. Essuie mains [serviettes huck] tout toile, 85 cts.
Damassés de table tout toile, 54 pouces, 35 cts.
1,000 Nappes turque rouge, 65 cts.
2,500 douz. Mouchoirs brodés pour dames [légèrement imparfaits] à moitié prix.
De Beiges à carreaux 3[4, 8 cts.
1,000 pièces Diagonales et Brochés, 10 cts, valant 15 cts.
100 pièces Mélangés tout laine, 24 pouces, 25 cts, valant 50 cts.
60 pièces Henriettas tout laine, 40 pouces, 50 cts.
50 pièces Suraha tout soie, à raies et à carreaux, 50 cts.
Crépons tout soie, 50 cts, valant $1.
Belles étoffes en coton pour robes, 8 cts.
Ginghams américains supérieurs, 10 cts.
Draps Tosca, 32 pouces de largeur, 20 cts.
Satinets [satteens] américains, 10 cts, 12 1|2 et 20 cts.
Satinets [satteens] français de la meilleure qualité, 25 cts.
Nouveautés en Marchandises françaises pour robes.

155 Canal St.

8juil—1an—dim mar jeu

Téléphone 1146. — ETABLI EN 1870. — P. O. Box 2696.

A. W. MOFFETT.

Chantier de bois et moulin à raboter.

Coin des rues St-Louis et Franklin. (A la tête du Vieux Bassin.)

Vend du bois de cypre et de pin pour charpente, fini et non travaillé, bois pour plancher, plafond et "weather boards," chêne, frêne, noyer, peuplier, pin blanc et cèdre.

28 sept—1 an — **Manufacture de wagons une spécialité.**

DESSINS ET EVALUATIONS DE MEDAILLES, BADGES ET EMBLEMES EN ARGENT ET EN OR

Pour Ecoles, Académies, Séminaires, Universités, Sociétés, etc..

Seront fournis et exécutés dans tous les genres de travail artistique désirables, dans un court délai et aux prix les plus raisonnables.

FRANTZ & OPITZ,

HORLOGERS ET BIJOUTIERS ET MARCHANDS DE

Montres,
Pendules,
Argenterie,
Bijouterie,
Diamants,
Jumelles, Etc., Etc.

COIN DES RUES ROYALE ET BIENVILLE.

1er sept—1an

ETABLIE EN 1782.

COMPAGNIE D'ASSURANCES PHŒNIX, DE LONDRES,

Plus de $80,000,000 de pertes payées depuis son organisation.

Pertes promptement ajustées et soldées à la Nouvelle-Orléans.

BUREAU: 67 ET 69 RUE DU CAMP.

ETABLIE EN 1819.

Compagnie d'Assurances CRESCENT de la Nouvelle-Orléans,

Plus de $10,500,000 de pertes payées depuis son organisation.

67 ET 69 RUE DU CAMP.

W. R. Lyman, Prés.; Jos. Bowling, Vice-Prés.; Chas. E. Rice, Sec.

1 fab—1 an

COMPAGNIE D'ASSURANCE

LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.

Plus de $42,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.

Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago	$3,239,091.
Pertes payées pour l'incendie de Boston	$1,427,290.

Les pertes et toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et les directeurs à la Nouvelle-Orléans, sans avoir recours à aucun autre bureau, ainsi que le font les compagnies locales.

—**DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS**—
Newton Buckner, Chairman; Rudolph Wooste, A. Delvaille, Jno. W. Labouisse.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. — LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.

12 nov. '88—1an

Nouveau Stock. ELKIN & Cie.,

98 ...... Rue du Canal 98

TAPIS,

Moquettes, Velours, Bruxelles avec Bordures, Trois Ply et Ingrain.

CENTRES ORIENTAL
De toutes les grandeurs.

RIDEAUX,

Madras, Crête, Bobinet, Colbert et Nottingham.

PERSIENNE
D'un genre tout à fait nouveau

Etoffes pour Meubles,
Brocatelle, Ammur, Raw Silk, etc.

CORTICINE,
Toile Cirée, Linoleum,

FRANGES
De tous genres.

Le tout à grandes réductions.

24 oct—1an

Salons de billard et café de Miller,

Au coin des rues Commune et St-Charles.

Les tables de billard de l'établissement ont été remises à neuf, leurs tapis renouvelés, billes et queues nouvelles.

Salons de poole à quinze billes et de quilles.

La buvette est pourvue des meilleurs vins et liqueurs.

Un service poli est assuré.

18 déc—3m

NOUVEAU STOCK PERSIENNES

Nouvellement reçues.

A. Brousseau Fils.

23 et 25 rue de Chartres.

TAPIS

Anglais et Américains aux plus bas prix.

CORTICONE, TOILE CIREE, LINOLEUM.

Rideaux

Suisses, Nottingham Madras Turcoma

RIDEAUX PORTIERES ET TRINGLES

NATTES DE CHINE

De toutes sortes et des dernières nuances.

Le plus bel assortiment de Tapisserie et d'étoffes pour Rideaux

6 oct—1 an

Nouvelle récolte.

Millet allemand, sorgho,

Et un complet assortiment de graines pour champs et jardins, chez

RICHARD FROTSCHER,
15 et 17 rue Dumaine.

21 fév—1m—mer,vend,dim

DENTISTES.

Extraction de dents sans douleur.

Les prix les moins élevés demandés à la Nouvelle-Orléans pour opérations par dentistes de premier ordre.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.

Bureau, 116 rue du Canal.

Entre St-Charles et Camp.

Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.

25 aout—

C. E. KELLS & M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES

No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

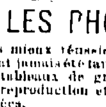

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.

Pose de palais artificiels.

Simon

LES PHOTOGRAPHIES

Les mieux réussies et les plus artistiques qui aient jamais été faites à la Nlle-Orléans. Crayons et tableaux de grandeur naturelle. Spécialité de reproduction et grossissement de peintures fanées.

CABINETS.

No 183 RUE DU CANAL, près du Grand Opera House, et 21 RUE DE L'HOPITAL.

13fév—3m Mer Ven Dim

LE FRANCO-LOUISIANAIS,

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement: $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau: **103 rue de Chartres**, Nouvelle Orléans, Lne — 1fnov—

LEON QUEYROUZE,

"GROCER" EN GROS,

—Importateur de—

VINS ET LIQUEURS

—Et marchand de—

Produits des Campagnes et de l'Ouest

97 RUE DECATUR.

BEQUILLES.

BAS ÉLASTIQUES.

Soutiens abdominaux, Bandages herniaires, Suspensoirs, appuis pour les épaules, etc, dans tous les genres et dans tous les prix.

A. McDERMOTT,
200 St-Charles, entre Julia et St-Joseph.

31 mai—1 an

C. LAZARD & Cie.

LES ANCIENS ET POPULAIRES

Marchands de Vêtements Confectionnés D'ARTICLES DE TOILETTE ET DE CHAPEAUX.

29, 31, et 33 rue du Canal, coin North Peters, Nlle-Orléans, Lne

24 oct—1 an—dim mer ven

AMUSEMENTS.

PALAIS DE COTON.

Aujourd'hui Samedi,

CREOLE DAY,

Avec toute une série de divertissements.

A 1 heure de l'après-midi, la **Danse d'Enfants: "The Congress of Nations"**, sous la direction de Mme Stewart, suivie d'un **Grand Bal.**

Le Soir—**EVANGELINE.**

Prix d'Entrée....50c.

Pas de sièges réservés. 16mars—

ROBINSON'S MUSEUM & THEATRES

Grande transformation. 100 — Cent — 100 Figures en cire, grandeur naturelle.—Le Christ devant Pilate.

Théâtre No 1—Troupe de spécialités Bijou.

Théâtre No 2—Le Prof. Horn et sa troupe d'oiseaux apprivoisés et éduqués.

11mars—3

AMUSEMENTS.

Académie de Musique de Bidwell

Semaine commençant Dimanche, 10 mars. Matinées Mercredi et Samedi.

Le comédien populaire excentrique de New-York,

M. JOHN WILD,

Entouré d'une troupe exceptionnelle [illegible]

RUNNING WILD!

Une explosion d'amusement!

Sous la Direction de [illegible]

9 mars—

Théâtre St-Charles de Bidwell.

Dimanche, 10 mars, tous les soirs.

Matinées Jeudi et Samedi.

—La favorite universelle—

RHEA!

Dimanche Lundi et Vendredi soirs et Samedi Matinée.

Much ado about nothing!

Mardi et Mercredi soirs et Jeudi Matinée,

A dangerous game!

Jeudi et Samedi soirs.

Adrienne Lecouvreur!

Secondée par M. W. Harris et une forte troupe.

9 mars—

DATE DE FONDATION, 1805

COMPAGNIE D'ASSURANCES —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS.

New Orleans Insurance Company of New Orleans.

Etablie en 1805.

BUREAUX: 3 rue Carondelet entre Canal et Commune.

Capital - $500,000

J. TUYES, Président.
A. SCHREIBER, Vice Président,
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.

Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.

DIRECTEURS:

CHAS. T. DUGAZON,	EDWD. J. BOBET.
PIERRE POUTZ,	H. GALLY.
D. FATJO,	A. SCHREIBER.
CHAS. E. SCHMIDT,	W. G. VINCENT.
JULES TUYES,	H. LAROUSSINI,
GUS. PITOT,	J. W. HINCKS.

24 fév '89—1an.

The Southern Insurance Company of New Orleans.

(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

Sixième Etat Annuel

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1888:

PRIMES REÇUES.

Sur les risques d'incendie		$383,988 33
Sur les risques de rivière		18,607 02
Sur les risques de mer		14,561 03
		$417,156 88
A ajouter: Primes non acquises de 1887		83,897 75
Total des primes		$501,054 63
A ajouter: Intérêt et profits et pertes		$24,089 51
Revenu total		$525,144 14
A déduire: Pertes payées—		
Sur risques d'incendies	$158,752 63	
Sur risques de rivières	2,298 81	
Sur risques maritimes	5,717 77	
Total pertes payées	$166,769 21	
Primes remboursées et cancellations	40,108 01	
Commissions	58,744 51	
Réassurances	24,985 75	
Taxes et licences	6,928 12	
Dépenses, bureau local et agences, salaires, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances et Machines Babcock, loyer, impressions, etc.	37,044 68	
Total des débours		$340,670 28
Surplus		$184,473 86

Distribué comme suit:

Réserve pour risques non expirés	$102,433 94
Réserve pour pertes ajustées et non ajustées	37,500 00
Divers comptes de décembre 1888 non payés	1,699 27
Profits et pertes	42,840 65
	$184,473 86

ACTIF

A la valeur du marché:

Argent en banques	$96,123 50
Argent au bureau	14 28
$25,000 coupons bons des Etats-Unis, 4 pour cent	31,625 00
$119,000 bons consolidés de la Nlle-Orléans, émission Crossman	132,090 00
$80,000 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans	121,200 00
$30,000 bons de la Louisiane 4 pour cent	26,550 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatérales)	24,659 98
Une action du N. O. Produce Exchange	75 00
Une action du N. O. Sugar Exchange	175 00
Un bon de la St Bernard Steam Engine Fire Co	50 00
25 actions de la N.O. Warehouse Co	525 00
Déposé A l'Association du N. O. Fire Underwriters	150 00
Primes en cours de perception	50,759 14
Meubles, accessoires, coffre-fort, etc	2,000 00
	$486,095 99

PASSIF.

Capital-actions	$300,000 00
Fonds de réserve	9,714 86
Dividendes non réclamés	2,208 00
Réservé pour risques non expirés	102,433 94
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	37,500 00
Divers comptes non payés de décembre 1888	1,699 27
Balance (non compris le dividende de juillet 1888)	32,539 92
	$486,095 99

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, ce 15 janvier 1889.

M. T. DUCROS, notaire.

Nous, membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans, certifions par le présent, après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation.

(Signé): JOHN T. MOORE, Jr., J. H. MENGE, F. G. ERNST, THOS. J. WOODWARD, MORRIS SCHWABACHER.

A une réunion du Conseil de Direction de cette Compagnie, tenue ce jour, il a été résolu à l'unanimité de payer aux actionnaires sur demande l'intérêt-dividende semestriel régulier de QUATRE POUR CENT sur le fonds capital et de porter la somme de $15,285 14 au crédit du Fonds de Réserve.

SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Nlle Orléans, 15 janvier, 1889.

DIRECTEURS.

H. Gally,	G. P. Harrison,
John T. Moore, Jr.,	F. G. Ernst,
D. Fatjo,	J. H. Menge,
M. Schwabacher,	Léon Joubert,
R. Milliken,	Geo H. Dunbar,
Adolph Meyer,	I. Hernsheim,
Joseph David,	R. Beltran,
D. A. S. Vaught,	E. K. Converse,
T. J. Woodward,	J. J. Gragard,
William Mehle,	Frank Roder,
Louis Bush,	Frank Barker
	Ernest Miltenberger.

17 janv—1m

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane,

POUR LE 15 MARS—CLASSE No 163.

Tirage de 4 heures P. M.

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me
25	32	10	71	74	8	52	34	65	46	98	—	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature Ce 15 mars 1889—4 heures P. M.

J. A. A. ROUSSEAU,
W. F. PINCKARD,
DAN. A. WILSON,
Commissaires.

☞ Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales.

ASSURANCES.

Dix-neuvième Etat Annuel

—DE—

L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMEMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1888:

Primes reçues:

Sur risques de feu		$226,148 63
Sur risques de marine		3,849 54
Sur risques de rivière		4,604 72
		$234,602 89
A ajouter, primes non acquises de 1887		60,695 00
Primes totales		$295,297 89
A ajouter, intérêts et profits et pertes		12,896 91
Revenus		$308,194 83
A déduire, pertes payées:		
Sur risques de feu	$96,845 65	
Sur risques de marine	1,136 67	
Sur risques de rivière	747 81	
Total des pertes payées	$98,730 13	
Retour de primes et cancellations	4,471 46	
Commissions	38,296 60	
Réassurances	19,299 05	
Taxes et Licences	4,125 68	
Dépenses de bureau et d'agences, salaires, bureau des assurances, corps de sauvetage, loyers, publications, etc.	31,247 56	
Déboursés		$196,162 88
Surplus		$112,031 95
Primes non acquises de 1888	$60,716 60	
Pertes ajustées et non ajustées	22,000 00	82,716 00
Bénéfice net		$29,315 95

ACTIF.

Argent en caisse	$62,278 60
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi	15,000 00
Argent entre les mains d'agents d'autres Etats	11,762 66
$10,000 Bons des Etats-Unis 4 0[0	12,700 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans	135,520 00
$49,000 Bons à Primes de la Nlle-Orléans	69,440 00
Primes en voie de recouvrement	12,391 05
Prêts sur hypothèque	37,884 34
Effets à recevoir et billets à recevoir pour primes	4,486 01
Actions et autres valeurs	12,144 80
Meubles et installations de bureaux	2,500 00
Total	$376,107 46

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire. — PIERRE LANAUX, Président.

Assermenté et signé devant moi, ce 12 janvier 1889.

GEORGE C. ANDRY, Notaire.

A une assemblée du Conseil de direction qui a eu lieu ce jour, il a été unanimement résolu d'affecter les susdits profits s'élevant à $29,315 95, à l'actif, pour ajouter encore à la solidité de la Compagnie.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1889.

THE FIREMEN'S INSURANCE COMPANY OF NEW-ORLEANS.

(Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.)

Bureau: No 33 rue du Camp.

QUATORZIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL.

CETTE Compagnie, conformément à l'Art. 10 de sa Charte, publie l'état suivant de ses affaires durant l'année finissant le 31 décembre 1888:

Primes reçues pour risques d'incendie		$87,130 46
Ajoutez: primes non expirées pour 1887	$20,465 44	
Sauvetage et profits et pertes	712 51	21,180 95
		$108,311 41
A déduire:		
Pertes par les incendies	$20,723 04	
Réassurances	6,119 58	
Primes remboursées	6,595 06	
Commission et courtage	4,417 63	
Dépenses, taxes, loyer Babcock, etc., moins escompte et intérêt	23,173 62	
		61,356 98
		$47,454 43
Réservé pour pertes non ajustées		$3,275 94
Intérêt payé le 1er juillet 1888		7,413 77
Intérêt et dividendes déclarés ce jour		14,857 11
Réservé pour primes non acquises pour 1888		21,907 61
		$47,454 43

ACTIF.

Billets d'actions pour capital	$2,937 58
Prêts sur dépôts de titres (collatérals) et hypothèques	161,795 86
Billets à recevoir	2,156 12
Propriétés foncières	15,000 00
Argent en banque et comptant	67,448 31
Primes en cours de collection	41,062 49
Meubles de bureau et accessoires	4,573 53
	$294,973 99

PASSIF.

Capital-actions	$150,000 00
Réservé pour pertes non échues	3,275 94
Réservé pour primes non acquises pour 1888	21,907 61
Intérêt et dividendes fonds de réserve et surplus	119,790 44
	$294,973 99

L'exposé ci-dessus est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle Orléans.

I. N. MARKS, Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Fait et signé sous serment pardevant moi, ce 23e jour de janvier 1889.

W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 23 janvier, 1889.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de payer l'intérêt semestriel de CINQ POUR CENT ainsi qu'un dividende extra de CINQ POUR CENT.

I. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Conseil de Direction.

H. H. BIERHORST,	JNO. FITZPATRICK,
T. PRUDHOMME,	PETER BLAISE,
C. TAYLOR GAUCHE,	A. H. SIEWARD,
P. DOERR,	A. H. ISAACSON,
JACOB SCHOEN,	H. ELLERMAN,
I. N. MARKS,	I. H. SCHIERMANN,
JNO. EVERETT,	W. MARKS,
OTTO THOMAN,	P. EGAN,
A. A. MAGINNIS,	GEO. ZETZMANN.

Mme Vve A. E. COIRON

295 rue Bourgogne, entre Hôpital et Quartier.

Enseignement de la langue française par une méthode simple et agréable. Ouverture des classes le 1er Lundi de mars, de 7 à 9 heures du soir.

1er Cours.—Conversation entre le professeur et les élèves;—Epellation et lecture pour les plus avancés;—Traduction pour ceux qui déjà comprennent assez la langue.

Des livres, dans la journée, seront donnés aux personnes qui le désireront. Les cours auront lieu le Lundi et le Jeudi pour les Dames; et le Mercredi, et le Vendredi pour les Messieurs. Plus tard, un cours d'éducation sera organisé.

Conditions modérées. Pour de plus amples renseignements, s'adresser à Mme Coiron, visible à sa demeure tous les jours de onze heures du matin à trois heures de l'après-midi, le Dimanche excepté.

17 fév—1 m.